



Bordeaux, le 10 février 2016

Enjeux et Perspectives de l'expertise internationale

Introduction du colloque co-organisé par EvalUE, IDEFIE et le Forum Montesquieu de l'Université de Bordeaux (forum.montesquieu.u-bordeaux.fr)

Cyril BOUYEURE, Président d'IDEFIE, www.idefie.org

Parler des enjeux et perspectives de l'expertise technique internationale devant une assemblée aussi éminente pourrait sembler présomptueux si l'on ne prenait la précaution de circonscrire le sujet et de préciser le champ de l'expertise dont il sera question tout au long de cette journée organisée par le Forum Montesquieu, EvalUE et IDEFIE.

Il ne sera question ici ni d'expertise judiciaire – dont il y a, à n'en pas douter, d'éminents spécialistes dans la salle - ni comptable, ni psychiatrique, ni médicale.

L'Expertise dont il s'agit aujourd'hui est celle en politique publique, appelée « technique », sans doute par emprunt à la coopération technique qui est son ancienne appellation, et surtout **expertise technique internationale** puisqu'il est ici question du conseil apporté à d'autres Etats, collectivités publiques, agences, toute entité en charge de la définition ou de l'application d'une politique publique.

L'expertise technique internationale, donc, cet objet qui est **à la rencontre du *soft power* et de l'aide au développement, de la diplomatie d'influence et de la coopération.**

L'expertise, c'est le **partage de la connaissance entre un spécialiste**, de préférence praticien d'un domaine de politique publique (le contrôle budgétaire, l'accès à la Justice, l'évaluation environnementale, la lutte contre les pandémies, la formation

professionnelle...) et **un partenaire, souvent un confrère** qui, dans le cadre défini par son Etat ou par la collectivité qu'il sert, veut s'inspirer des bonnes pratiques pour adopter ou réformer un dispositif propre à son propre environnement juridiques, économique, social et sociétal.

On parlait il y a encore quelques années de coopération technique, on parle encore le plus souvent d'assistance technique en anglais, *technical assistance*, on parle désormais d'expertise, prestation intellectuelle qui repose sur le partage du savoir. Savoir permettant d'accroître l'efficacité des politiques publiques, par le diagnostic, la formulation des priorités, la conception des textes, du cadre juridique qui va permettre l'action de l'Etat, de la collectivité publique, la mise en place des instruments de pilotage de l'action publique, la formation...

Où, mieux que dans l'Université parler de partage du Savoir ?

Où, mieux que dans une faculté de droit parler de la formulation des règles ?

L'expertise mobilise des hommes et des femmes, spécialistes, pour transmettre leurs connaissances et leurs expériences.

A ce stade, il semble bon de lever deux ambiguïtés.

En premier lieu, l'expertise relève-t-elle du partage ou de l'acte marchand ?

Disons-le tout nettement, l'exercice de l'expertise n'est pas un acte gratuit désintéressé. C'est une action d'influence (le *soft power*, donc), qui a pour objet de rapprocher de soit le partenaire, le convaincre d'adopter des règles et mécanismes proches des siens et en tout état de cause conformes à ceux dont on souhaite faire la promotion. Ainsi un ministère de l'Enseignement aidé par une expertise française adoptera-t-il un mode d'organisation et des principes proches de ceux en vigueur en France. Ainsi, un établissement d'enseignement bénéficiaire d'une expertise française deviendra-t-il un partenaire pédagogique, scientifique. **L'expertise est un vecteur d'influence mais c'est également un marché sur lequel la concurrence est rude.**

Chaque jour, des dizaines d'appels d'offres, d'appels à propositions, sont publiés, points de départ de mécanismes de sélection des candidatures répondant – ou devançant- ces sollicitations. Le marché de l'expertise institutionnelle pèse quelques milliards d'Euros ; la Commission européenne en est, de loin, le premier financeur et les acteurs français, entreprises, opérateurs publics, experts individuels, occupent une place enviable sur ce marché, entre la deuxième et la troisième selon les domaines, les programmes et les bailleurs, sans toutefois pouvoir se reposer sur leurs lauriers. En effet, pour faire de l'expertise, la position d'attente ne sied pas ; il convient d'être proactif, volontaire.

Ainsi, l'expertise peut être tout à la fois un acte de partage et, selon le mode de financement et les termes convenus entre partenaires, une prestation monnayée.

Seconde ambiguïté qu'il faut évoquer : l'expertise est-elle une démarche individuelle, rattachée à la maîtrise d'un savoir, ou une action collective ?

La réponse est assez claire : l'exercice de l'expertise ne peut être une démarche isolée parce qu'elle ne relève pas d'une intervention ponctuelle.

Le plus compétent des spécialistes ne sera jamais un expert au sens d'expertise technique internationale s'il ne s'organise pas, s'il n'engage pas une action dans la durée, pour surveiller la demande, identifier les projets en cours de préparation, se faire connaître, valoriser ses compétences. Pour ce faire, il doit non seulement approcher les firmes spécialisées (qui recrutent, forment, candidatent elles-mêmes) mais, également, compte tenu de la variété et de la densité du marché, il doit avoir autour de lui un **réseau** de confrères qui vont lui renvoyer des sollicitations parce que lui-même leur fait part d'opportunités.

Par ailleurs, pratiquer l'expertise, c'est s'engager dans des projets plus ou moins longs, cherchant à atteindre des résultats selon les objectifs fixés à l'avance.

Ainsi, le conseil en politique publique, c'est participer à une action de longue haleine, même si celle-ci peut être découpée en nombreuses tâches et prendre la forme de projets successifs, qui s'enchaînent. Le renforcement des capacités, le transfert du savoir, du savoir-faire ne s'effectuent pas en une fois.

L'ambiguïté éventuelle est levée : l'expertise n'est pas un acte individuel, « égoïste ». C'est bien le résultat d'une démarche collective.

Enfin, et dans un troisième temps, **je souhaiterais évoquer plus particulièrement les domaines du droit et de l'enseignement supérieur** qui sont au centre de cette journée.

Dans ces deux champs, **la France bénéficie d'une image forte, positive**, née de traditions parfois anciennes, reconnues dans le monde comme l'équilibre entre les institutions, issu des Lumières et de la Révolution, ou bien d'autres comme le Code Civil et, plus généralement, la codification, le droit des concessions, le libre accès à l'enseignement...

Dans le domaine du droit, la France projette encore l'image du pays des Droits de l'homme (rappelons le rôle essentiel de René Cassin dans la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme), l'administration publique française dispose d'une image très favorable dans plusieurs parties du monde, en Europe orientale, dans les pays francophones, dans de nombreux pays émergents, et enfin, le Français garde, au moins pour le droit public, son statut de langue internationale de travail.

Or, l'organisation des institutions, le bon fonctionnement de l'administration publique, de la Justice, la lutte contre la corruption, la protection de la sécurité... sont des enjeux qui sont aujourd'hui reconnus comme aussi essentiels que la lutte contre la pauvreté ou la protection de la santé pour réussir le développement.

L'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015 intègre, parmi les Objectifs de développement durable, celui de la Gouvernance, non pas la « bonne gouvernance » au sens anglo-saxon, promu par l'OCDE, mais **tout ce qui concerne « Paix, Justice et institutions efficaces »** (Objectif n.16). C'est la première reconnaissance internationale de ces thématiques comme priorité partagée par l'ensemble des institutions et des Etats cela signifie concrètement une forte demande d'expertise :

- En réforme et modernisation de la Justice,
- En réforme et modernisation de la Police,
- En matière de lutte contre la corruption, d'accès à l'information, de lutte contre les discriminations.

Il en est de même pour l'Education et la Formation professionnelle.

Si l'inscription de l'Education parmi les ODD (N.4) n'est pas une nouveauté, **l'enseignement et la formation deviennent de plus en plus perméables à la dimension internationale**. Les universités, les écoles, recrutent des étudiants étrangers, se projettent à l'extérieur, créent des partenariats, installent des campus, cherchent à développer des programmes de recherche conjoints et entendent attirer chercheurs et enseignants.

Enfin, le développement de l'usage du numérique dans l'accès au savoir, dans la transmission de la connaissance, plante un décor nouveau dans lequel les acteurs doivent être agiles, s'adapter, faire preuve d'expertise et savoir mobiliser l'expertise.

Mesdames, Messieurs, partager la connaissance pour construire un cadre durable et permettre l'accès au savoir : il est des ambitions moins nobles !

Cyril BOUYEURE